

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 28/10/2022

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Frédérique GUILLAUME-SAGE

Conseillers présents (8) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique, TRIPIER Brigitte, LAMBRECHTS Nathalie, COUSIN Julien, DEROUBAIX Yannick, LUCASELLI Matthieu, MEMBRE Arnaud

Absents (5) : MM. BOUVARD, DE ANGELIS, LECHAT, BUCHETET et VUILLAUME

Procurations (2) M. LECHAT à M. THERNIER
M. BOUVARD à Mme LAMBRECHTS

A L'ORDRE DU JOUR :

- Assiettes de coupes, dévolutions et destinations des coupes 2023,
- Travaux sylvicoles 2023,
- Affouage 2023 : règlement et prix,
- Plan de financement des travaux de réfection des voiries secondaires,
- Demandes de subvention pour les travaux de réfection des voiries secondaires,
- Attribution de compensation 2022 définitive de la CCDB,
- Demandes de subvention des associations de Moncey,
- Prise en charge de la salle FRIJEP 2023 pour mise à disposition au RPI de Moncey.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet 2024 d'un chemin forestier.
- Partage d'informations sur les syndicats et la Communauté de communes du Doubs baumois

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne Mme GUILLAUME-SAGE secrétaire de séance. Le Conseil municipal valide le Procès Verbal de la séance précédente et commence l'ordre du jour.

Dans le cadre de sa délégation consentie par le Conseil municipal, M. le Maire rend compte de son rdv avec Me VICHARD pour valider la succession de Mme GREIF Nelly au profit de la commune.

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : ASSIETTES DE COUPES, DEVOLUTIONS ET DESTINATIONS DES COUPES 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.
Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Cas général :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc Façonné (3)	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux		X			-	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Feuillus		Essences :	Essences :	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences : 8_j et 9_r		

(1) La découpe des futaies affouagère est fixée aux clauses territoriales de l'ONF (découpe standard). Si la commune souhaite déroger à cette clause, elle devra prendre une délibération spécifique.

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

- Pour les contrats d'approvisionnement (2), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;
- Pour les lots groupés intercommunaux (3), donne son accord pour qu'ils soient lotis par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du code forestier ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

NB : Les grumes sont essentiellement des chênes rouges : peu de ventes en général sur cette essence. L'Ets JUSSEY qui fabrique des cercueils à consulter.

1.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, destine le produit des coupes des parcelles 8 et 9_r à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	8_j et 9_r	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

SUJET 4 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTIONS DES VOIRIES ET DE LEURS TROTTOIRS, ET D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE MONCEY

- Dans le cadre du projet de réfection des voiries et du réseau d'eau potable, M. le Maire précise qu'un **diagnostic amiante** avant travaux sur les enrobés de voirie ainsi qu'un diagnostic avant démolition de l'ancien château d'eau ont été préconisés par JDBE afin de vérifier l'état des voiries avant travaux.

3 entreprises ont été consultées à ce sujet et 2 ont déposé les offres suivantes :

- BTP DIAGNOSTICS pour un montant de 5 850 € HT (7 020 € TTC)
- TOP DIAGS pour un montant de 2 950 € HT (3 540 € TTC)

L'entreprise TOP DIAGS ne respectant pas le cahier des charges et son offre ayant été reçu trop tardivement, BTP DIAGNOSTICS a donc été retenue pour cette prestation pour un montant de 5 850 € HT.

- Pour les **travaux de réfections des voiries secondaires et leurs trottoirs et d'une partie du réseau d'eau potable**, M. le Maire présente le plan de financement suivant :

• fonds libres :	250 788.47 €	
• fonds compensation TVA	175 298.16 €	
• emprunts :	500 000.00 €	
• subventions :	195 211.96 €	
• Participation OPSA	28 216.80 €	(23 514 € HT)

M. le Maire expose le plan de financement détaillé des travaux prévisionnels ci-après :

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

PLAN DE FINANCEMENT - COMMUNE DE MONCEY		
AMENAGEMENT DE VOIRIE ET REFECTION DE RESEAU D'EAU POTABLE		
	Montants H.T.	Montants T.T.C.
<u>Maîtrise d'œuvre :</u>	-	
- Aménagements de sécurité (0,4 %)	144.47 €	173.36 €
- Réfection de la RD rue des Trois Marcel (2,21 %)	806.75 €	968.10 €
- Aménagement de trottoirs sur RD (11,07 %)	4 278.87 €	5 134.64 €
- Aménagement sur voies communales (71,47 %)	26 129.92 €	31 355.90 €
- Travaux d'eau potables (14,22 %)	5 200.00 €	6 240.00 €
SOUS TOTAL	36 560.00 €	43 872.00 €
<u>Travaux de voirie (voir devis détaillé) :</u>	-	
- Aménagements de sécurité sur RD (écluse rue Charles De Gaulle - RD 14)	1 563.36 €	1 876.03 €
- Réfection de la RD 14 rue des Trois marcel	23 514.00 €	28 216.80 €
- Aménagement de trottoirs le long des RD	124 714.66 €	149 657.59 €
- Aménagement de trottoir autour de l'église	45 592.08 €	54 710.50 €
- Aménagement de sécurité sur voie communale Plateau surélevé rue du Cray	2 647.40 €	3 176.88 €
- Aménagement rue Caubert tour de l'église (hors tour de l'église)	82 024.18 €	98 429.02 €
- Aménagement du chemin du Champ la Paule (hors trottoir et écluse rue Charles de Gaulle)	135 510.42 €	162 612.50 €
- Aménagement rue des Trois marcel hors opsa et trottoir	40 125.60 €	48 150.72 €

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

- Aménagement rue Eugene Pochard hors trottoir	2 320.82 €	2 784.98 €
- Aménagement rue Auguste Grange hors trottoir	16 717.63 €	20 061.16 €
- Aménagement Chemin Camille Picard	89 264.61 €	107 117.53 €
- Aménagement rue du Cray hors plateau surélevé	107 049.74 €	128 459.69 €
- Aménagement rue de la Clairière	42 564.00 €	51 076.80 €
- Aménagement de la Place de la Gare	48 348.61 €	58 018.33 €
- Aménagement rue du lotissement chemin du champs la Paule	21 312.65 €	25 575.18 €
<u>Travaux d'AEP (voir devis détaillé) :</u>		
- AEP rue Caubert et tour de l'église	65 560.48 €	78 672.58 €
- AEP rue du Cray	65 209.25 €	78 251.10 €
SOUS TOTAL	914 039.49 €	1 096 847.39 €
<u>Divers :</u>		
-	-	-
- Levé topographique	980.00 €	1 176.00 €
- Diagnostic amiante et HAP	5 850.00 €	7 020.00 €
- Frais de publicité	400.00 €	480.00 €
- Frais de dématérialisation	100.00 €	120.00 €
SOUS TOTAL	7 330.00 €	8 796.00 €
TOTAL OPERATION	957 929.49 €	1 149 515.39 €

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

Après cet exposé, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Il s'engage à réaliser et à financer des travaux de réfection de voirie de Moncey et de réseau d'eau potable, dont le montant s'élève à **957 929.49 € HT** (1 149 515.39 € TTC)

VOTE : *11 Pour* *0 Contre* *0 Abstention* (DCM n°32)

SUJET 5 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES, DE LEURS TROTTOIRS ET D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU POTABLE

Après l'exposé du plan de financement, voici le détail des subventions éligibles pour ce projet :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 914 039.49 HT- (1 096 847.39 € TTC)			
DEMANDES DE SUBVENTIONS	PART ELIGIBLE	TAUX SUBVENTION	MONTANT SUBVENTIONS
1- TRAVAUX ELIGIBLES A LA DETR	606 330.34 €	25 %	151 582.59 €
2- TRAVAUX ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT Soutien aux projets territoriaux	170 306.74 €	25%	42 576.69 €
3- TRAVAUX ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT Aménagement de sécurité	4 210.76 €	25%	1 052.69 €
TOTAL SUBVENTIONS	780 847.84 €		195 211.96 €

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

Après étude des subventions éligibles au projet, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du conseil départemental (Soutien au projets territoriaux et Aménagements de sécurité)
- - autorise M. le Maire à inscrire ce projet de réfection des routes départementales en agglomération et voies communales de Moncey au titre d'Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération (OPSA 2023) et à signer une convention avec le Conseil départemental du Doubs
- autorise M. le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions de subventions,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive des subventions.
- certifie que le projet n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution

VOTE : *11 Pour* *0 Contre* *0 Abstention (DCM n°33)*

SUJET 6 : ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS 2022 DEFINITIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS (CCDB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C. V. 1° bis,
Vu les délibérations du conseil communautaire du 2 et du 29 octobre 2013 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),
Vu les délibérations du 11 octobre 2017 approuvant :

- La révision libre des attributions de compensation (AC) des communes membres de la CCDB 2017 (pacte fiscal lié aux transferts des compétences enfance jeunesse et scolaire au 1er janvier 2017) ;
- Le pacte fiscal relatif aux zones d'activités et aux parcs éoliens.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumois en date du 28 septembre 2022 approuvant le montant définitif des attributions de compensation (AC) 2022 des communes membres de la CCDB,

Préambule : Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision ont été fixées librement en 2017 par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

La mise en œuvre du pacte fiscal nécessite chaque année la révision libre (dérogatoire) des montants des attributions de compensation.

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

SUJET 7 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 DES ASSOCIATIONS DE MONCEY

M. le Maire présente les 7 demandes de subventions déposées par les associations de Moncey :

- Foyer Rural d'Initiatives pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FRIJEP),
 - Association Communale de Chasse Agrée (ACCA de Moncey) ,
 - Club « L'Amitié » club du 3^{ème} Age,
 - Association Pour la Promotion Educative des Loisirs (APPEL),
 - Association de la Pétanque de la Vallée de l'Ognon ,
 - Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Moncey (AAPPMA)
 - Association pédagogique Camille Picard (APCP)
- Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 € à chaque association . Le Club de l'amitié du 3^{ème} age, au vue de l'orginialité de la demande se voit attribuer 400 €.

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°35)

SUJET 8 : PRISE EN CHARGE DE LA SALLE FRIJEP POUR LE RPI DE MONCEY

Le Groupe scolaire Camille Picard de Moncey sollicite cette année encore l'usage de la salle des fêtes communale FRIJEP durant les mois d'hiver pour permettre au RPI de Moncey de dispenser les cours de sport aux élèves.

Le coût s'élèverait à 880 € pour une utilisation du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 (soit 22 semaines x 40 €/semaine).

Après délibération, le conseil municipal accepte cette prise en charge sur le budget communal. Il autorise le Maire à signer la convention entre le FRIJEP, le Groupe scolaire et la commune pour mettre à disposition la salle au RPI de Moncey.

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°36)

QUESTIONS DIVERSES

• **CREATION D'UN CHEMIN FORESTIER**

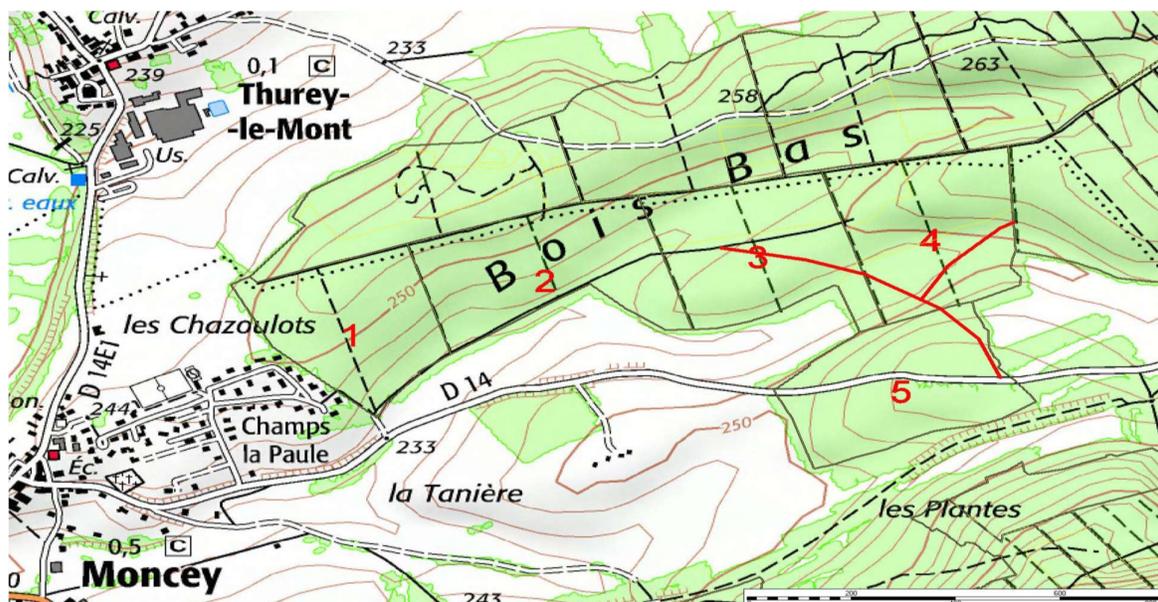
L'agent ONF présente un projet de raccordement d'un chemin forestier sur la RD 14 en 2024 selon le plan joint ci-dessous.

Estimatif du coût du projet présenté par l'agent ONF ainsi que les subventions attendues (40 %)

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

Total des travaux HT	82 875.00 €
Frais dossier aide	1 990.00 €
Maitrise d'oeuvre	4 350.00 €
Aides possibles * :	- 35 686.00 €
Hors subvention (revêtement bordure RD)	765.00 €
Auto financement	54 294.00 €

**Aides possibles au titre des investissements à la desserte forestière :
40 % sur le montant HT des travaux + 40% sur la maitrise d'oeuvre*



• **AUDIT RESEAU FIBRE :**

Un audit sera réalisé sur le secteur public par le SMIX très haut débit dans les prochains mois.

Tout particulier pourra signaler les dysfonctionnements, malfaçons et branchements lors des installations. Depuis 2019, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit dénonce vigoureusement un cadre national de réalisation des raccordements à la fibre optique à l'origine de trop nombreuses dégradations sur le réseau fibre.

Malgré de multiples actions pour préserver cette infrastructure publique essentielle pour les habitants et les entreprises, une remise en état s'impose. Dans ce cadre, il a été convenu avec l'exploitant d'un programme de contrôle et de remise en conformité de la totalité du réseau fibre optique construit par le SMIX. : les particuliers sont invités à signaler toute anomalie qu'ils auraient constatée sur leur raccordement privé grâce à une plateforme dédiée en ligne <https://declaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/?DSP=Dioptric>

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

- ***VENTE MAISON*** Rue André Fournaud

M. le Maire informe de la vente de la maison située 3 rue André Fournaud. Cette bâtisse présente des fissures importantes. Le nouveau propriétaire a prévu une restauration du bâtiment dans les prochains mois.

- ***SITE INTERNET DE LA COMMUNE :***

Mise en service du site internet de Moncey annoncée pour novembre

- ***SPECTACLE NOEL***

Spectacle prévu le 17/12 à 14h à la salle communale de Moncey, suivi d'un goûter avec l'arrivée d'un invité surprise, en partenariat avec le FRIJEP et la Commune de Valleroy.

- ***GOUTER DES AINES***

Prévu le 14/01/2023 à 14h à la salle FRIJEP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

PV SEANCE DU CM DU 4/11/2022

liste des membres présents (9)

THERNIER Fabien
LAMBRECHTS Nathalie
DEROUBAIX Yannick

SCALABRINO Agnès
LUCASELLI Matthieu
MEMBRE Arnaud

TRIPPIER Brigitte
COUSIN Julien
GUILLAUME-SAGE Frédérique

Le Président,

Le Secrétaire

Fabien THERNIER

Frédérique GUILLAUME-SAGE

Affiché le

Liste des délibérations prises

DCM n°29	ASSIETTES DE COUPES, DEVOLUTIONS ET DESTINATIONS DES COUPES 2023
DCM n°30	TRAVAUX SYLVICOLES 2023
DCM n°31	AFFOUAGE 2023
DCM n°32	PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTIONS DES VORIEES ET DE LEURS TROTTOIRS ET D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE
DCM n°33	DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REFECTIONS DES VORIEES ET DE LEURS TROTTOIRS ET D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE
DCM n°34	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2022 DEFINITIVES DE LA CCDB
DCM n°35	DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS DE MONCEY
DCM n°36	PRISE EN CHARGE 2023 DE LA SALLE FRIJEP POUR LE RPI DE MONCEY